

**Nombre de membres
en exercice: 11****Séance du 12 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le douze décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 12 décembre 2022, s'est réunie

Présents :

Sont présents: Pierre BAQUE, Yolande STEENKESTE, Alexis DUVAL, Steven GIL, Julien JACQUOT, Pierre-Eric BROUILLARD, Marielle ZANDVLIEF, Emilie GRILLERES, Baudouin RIQUET, Sandrine LESTIENNE, Christine PARMENTIER

Votants:

Représentés: Zandvliet Marielle procuration à E. Grillères -

Excuses: PARMENTIER Christine.

Absents: Zandvliet Marielle.

Secrétaire de séance: Julien JACQUOT

Ordre du jour

- Ouverture crédit anticipé 2023
- Tableau de mise à jour de la voirie
- SMICTOM : points de collecte et nombre de contener,
- CDG11 : convention médiation préalable
- Tarif location salle des fêtes (chauffage)
- Divers

Affaires qui seront soumises à délibération:**OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D' INVESTISSEMENT POUR 2023**

Dans l'attente du vote du budget principal de la commune, pour l'année 2023 il est nécessaire d'assurer le bon fonctionnement des services et la poursuite de l'action de la collectivité,

Le Conseil Municipal approuve l'ouverture anticipée des crédits d'investissement du budget général de la commune, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022.

Vote : *Accepté à l'unanimité.*

CLASSEMENT VOIRIE COMMUNALE

Tableau voirie communale mis à jour (*voirie goudronnée*)

Longueur totale des voies communales à **9 663.50 mètres linéaires** ;

Voie communales 5 681.00 ml , rue et place 1612.50 ml , chemin ruraux 2 370 ml

Vote : *Accepté à l'unanimité.*

Observations : *Tableau avec les plans en pièce jointe du PV.*

CONVENTION MEDIATION PREALABLE

la procédure de médiation préalable obligatoire est applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux. La médiation est un dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.

Le conseil municipal, délibère et décide d'adhérer à la mission de médiation du CDG 11.

Accepté à l'unanimité.

SMICTOM EMPLACEMENTS DES POINTS DE COLLECTES

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat de collecte des ordures ménagère arrive à échéance cette fin d'année 2022. Un appel à candidature est lancé auprès des différents prestataires de service.

Le service actuel du ramassage est assuré par des camions de trop faible contenance dont l'utilisation se justifie par la diversité des parcours et les cheminements étroits des centres villes. Dans le but d'uniformiser les propositions et surtout d'optimiser la prestation, le nouveau cahier des charges, rédigé par le SMICTOM impose l'utilisation de camions d'une capacité supérieure avec une charge utile minimale de 15 tonnes

Dans l'optique des améliorations visées, les communes sont donc invitées à proposer un nouveau plan de collecte, générateur d'économies financières.

A Laurac, le nouveau projet ramènera les points de collectes à 4 Plateformes au lieu de 16 existantes actuellement. Les points faiblement utilisés et ceux d'accès difficiles ont été supprimés et repartis sur une plateforme mieux desservie par la voirie.

La capacité de collecte n'est pas impactée et le service est maintenu.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place cette collectes des ordures ménagère et tri sélectif,

le Conseil Municipal après en avoir délibéré, suivant le vote des membres présents :

vote pour : 9 vote contre : 0 abstention : 1

Valide le projet d'optimisation de collecte des ordures ménagères.

TARIFICATION DE LA SALLE DES FETES EN PERIODE D'HIVER

Pas de changement du tarif de la location :

- résident de Laurac : 60 €
- non résident : 160 €

les 4 points de collecte :

- Bouleodrome de Laurac

- L'Oormette
- La Pierre Plante
- Ancien lieu de Stockage sur la D116.

le chauffage est en supplément, à la consommation réelle. (relevé du compteur avant et après la location); au tarif de l'électricité en vigueur.

Accepté à l'unanimité.